

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/.../F/2024-2025 POUR LA FOURNITURE DES MATERIELS DE BUREAU, IMPRIMES, MATERIELS ET PRODUITS D'HYGIENE, MATERIELS DE MAINTENANCE EN ELECTRICITE, EN PLOMBERIE, FOURNITURES INFORMATIQUES ET AUTRES FOURNITURES DESTINES A L'HOPITAL DE DISTRICT DE MUYINGA

Date de publication : 3 / 3... / 2025

Date d'ouverture des offres : 24 / 3 / 2025

L'Hôpital de district de Muyinga invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés, à présenter leurs offres pour la fourniture de matériels de bureau, imprimés, matériels et produits d'hygiène, matériels de maintenance en électricité, en plomberie, fournitures informatiques et autres fournitures à l'Hôpital de district de Muyinga selon les spécifications administratives et techniques contenues dans le présent Dossier d'Appel d'Offres.

1. OBJET

Le marché est constitué de six (6) lots et chaque lot doit être au complet, condensés en quatre (4) commandes réparties sur une période de 12 mois, les prix resteront fixes sur toute cette période.

- Lot 1 : Matériels et fournitures de Bureau ;
- Lot 2 : Matériels et Produits d'hygiène ;
- Lot 3 : Matériels de maintenance en électricité et en plomberie ;
- Lot 4 : Fournitures d'imprimés
- Lot 5 : Fournitures informatiques.
- Lot 6 : Autres fournitures

Les soumissionnaires peuvent déposer leurs offres pour un ou plusieurs lots, l'Hôpital de district de Muyinga considérera le soumissionnaire dont son offre est administrativement et techniquement conforme et moins disant pour chaque lot.

2. FINANCEMENT

Le marché est financé sur fonds propres de l'Hôpital de district de Muyinga, exercice 2024-2025.

3. TYPE DE MARCH

La passation du Marché sera conduite par un Appel d'Offres Ouvert National (AOON) fractionné en quatre (4) commandes tel que défini dans le Code des Marchés Publics. Nonobstant, si un article n'est pas consommé dans le même rythme que les autres ou pour toute autre raison jugée importante par l'acheteur, l'Hôpital de district de Muyinga se réserve le droit de le rayer à tout moment sur la liste des commandes suivantes.

L'acheteur peut varier en baisse ou en hausse la quantité à commander pour chaque article à l'intérieur d'un lot. La variation est dans l'ordre de 20 % des quantités.

La première tranche sera livrée 10 Jours après la réception de la lettre de commande signée par toutes les parties. Les autres commandes seront livrées en fonction des besoins de l'Hôpital.

4. CONDITION DE PARTICIPATION

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à tous les soumissionnaires possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

5. CONSULTATION ET OBTENTION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu et consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 12heures 30' et de 14h00 à 17h00', Heure locale (GMT + 2) au Secrétariat de Direction de l'Hôpital.

Le DAO pourra être obtenu au secrétariat de l'Hôpital de district de Musinga moyennant dépôt d'un bordereau de versement de **CENT MILLE FBU (100 000 FBU)** dont la moitié sur le compte N°01104072334 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et l'autre moitié au compte n°1306-00100097755-78 ouvert à la BCB au nom de l'Hôpital de Musinga.

6. GARANTIE BANCAIRE DE SOUMMISSION

La garantie bancaire de soumission exigée pour chaque lot est la suivante :

- Lot n°1 : 500 000 BIF
- Lot n°2 : 600 000 BIF
- Lot n°3 : 300 000 BIF
- Lot n°4 : 300 000 BIF
- Lot n°5 : 300 000 BIF
- Lot n°6 : 300 000 BIF

Cette garantie devra être délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en Annexe III. Son absence est la cause du rejet.

7. PRESENTATION DES OFFRES

Les offres sous plis fermés sont placées dans deux enveloppes séparées et cachetées. Ces deux enveloppes sont ensuite placées dans une enveloppe extérieure et portant mention « **OFFRE LA FOURNITURE DES MATERIELS DE BUREAU, IMPRIMES, MATERIELS ET PRODUITS D'HYGIENE, MATERIELS DE MAINTENANCE EN ELECTRICITE, EN PLOMBERIE, FOURNITURES INFORMATIQUES ET AUTRES FOURNITURES** ». Les offres sont à présenter en langue française et établies en 5 exemplaires dont un (1) original et cinq (5) en copies.

8. VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres qui sont valables pendant une période de nonante (90) jours calendriers à compter de la date d'ouverture des offres pour toutes les commandes.

9. DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES

Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 24./..3.. / 2025 à 9 h30min. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.

10. SEANCE D'OUVERTURE

Les offres seront ouvertes le 24./..3.. /2025 à 10 heures précise en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent dans la salle des réunions de l'Hôpital de district de Muyinga en date et heure ci haut mentionnées. Le PV d'ouverture doit être signé par tous les membres de la commission et une copie est transmise à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés Publics, un Cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

11. DELAI ET LIEU D'EXECUTION, DELAI DE LIVRAISON

Le délai d'exécution est de douze (12) mois répartis en quatre trimestres. Les fournitures seront livrées au magasin de l'Hôpital de Muyinga trimestriellement 10 jours après la réception du bon de commande selon la lettre de commande signée par toutes les parties.

Les fournitures seront réceptionnées par une commission de réception au niveau de l'Hôpital de district de Muyinga.

12. MONNAIE DE L'OFFRE

Tous les soumissionnaires doivent présenter leurs prix de l'offre en monnaie locale. Les prix restent fixes (invariables) sur une période de 12 mois et s'entendent hors toute taxe.

13. CRITERES DE QUALIFICATION

Les exigences en matière de qualification sont : l'offre administrativement et techniquement conforme et moins disant dont le soumissionnaire a été qualifié.

14. RECEPTION DES FOURNITURES

La Direction de l'Hôpital de district de Muyinga mettra en place une commission de réception qui sera chargée de la vérification de la conformité aux spécifications techniques des articles conformément à l'offre. Chaque réception sera sanctionnée par un procès-verbal détaillant le qualitatif et le quantitatif des fournitures. La DNCMP sera représentée dans cette séance.

15. RENSEIGNEMENTS

Toute demande de renseignement doit parvenir par écrit à la Direction de l'Hôpital de district de Muyinga au plus tard 10 jours ouvrables avant la date d'ouverture des offres.

Fait à Muyinga, le. 27 / 02 / 2025

LE MEDECIN DIRECTEUR DE L'HOPITAL
DE DISTRICT DE MUYINGA

Dr Emmanuel NDAYIKENGURUKIYE

